



GARANTIE LIMITÉE

Câble chauffant FLEXTHERM – Câble Vert^{MC} Enfouissement

FLEXTHERM Canada inc. (nommé ci-après « FLEXTHERM ») garantit à l'acheteur original que le câble chauffant par rayonnement à basse température pour plancher (nommé ci-après le « Produit ») conçu et fabriqué par FLEXTHERM, une fois installé conformément aux instructions de FLEXTHERM, est libre de tout défaut de matériel et de main d'œuvre tel que décrit dans ce document.

PÉRIODE DE COUVERTURE:

Cette Garantie Limitée prend effet à la date d'achat du Produit par le premier propriétaire et demeure en vigueur pour une période de dix (10) ans [cent vingt (120) mois consécutifs] à partir de la date d'achat originale des câbles. Cette Garantie Limitée est valide pour les Produits achetés et installés au Canada seulement.

CONDITIONS:

Cette Garantie Limitée est applicable seulement aux Produits nouveaux et inutilisés achetés de FLEXTHERM ou de ses dépositaires autorisés, pour autant que les instructions d'installation contenues dans le guide d'installation aient été respectées. Toute réclamation faite sous la couverture de cette Garantie Limitée doit être faite par écrit à l'intérieur d'une période de soixante-douze (72) heures suivant l'événement menant à cette réclamation ou l'apparition de la défectuosité à FLEXTHERM Canada inc., 1-800-353-9843.

Le réclamant, sous couverture de cette garantie, doit présenter sa demande à FLEXTHERM accompagnée d'une preuve d'achat du Produit, une preuve démontrant que l'installation du Produit a été faite selon les directives d'installation (photos recommandées) et de tout autre document requis par FLEXTHERM.

Toute pièce remplacée sous les termes de cette Garantie Limitée devient la propriété de FLEXTHERM.

CE QUE FLEXTHERM FERA ET NE FERA PAS:

L'obligation de FLEXTHERM sous cette Garantie Limitée se limite, sous toute réserve, à la réparation ou le remboursement du câble fourni au préalable, si FLEXTHERM a déterminé que le Produit a des défauts matériels ou de main d'œuvre.

FLEXTHERM réparera ou remboursera les câbles défectueux, à son unique et entière discrétion, sans frais. Tout remboursement ne sera fait que pour les pièces défectueuses, aucune indemnité ni aucun remboursement ne seront versés pour les salaires, la main d'œuvre et coûts de fret. Si FLEXTHERM choisissait de rembourser le câble, le remboursement sera équivalent du montant le plus bas entre le prix d'achat ou le prix de détail suggéré. Pour ce qui est des pièces qui ne sont pas fabriquées par nous, la garantie appliquée sera la même que celle dont nous bénéficions de la part de nos fournisseurs.

Afin de maintenir son engagement envers la qualité du produit et l'innovation, FLEXTHERM se réserve le droit, en tout temps et sans encourir d'obligations, de réviser, changer, modifier ou cesser toutes spécifications, caractéristiques, design ou composantes du Produit.



Affranchir

FLEXTHERM CANADA INC.
2 400, RUE DE LA PROVINCE
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 1G1
CANADA